

Procès-verbal de la séance du 4 novembre 2025
Conseil d'établissement de l'école des Cœurs-Vaillants

<u>Étaient présents</u> Sonia Dandurand Isabelle Lefebvre Jacinthe Cyr Marie-Eve Provost Geneviève Dubé Catherine Gravel-Chevrier Membre de la communauté Cindy Mathers Nathalie Comeau Julie Niquette Diane Péloquin Natasha Brassard Chantal Millier Marie-Claude Phaneuf Isabelle Monarque <u>Étaient absents</u> Mélissa Lavoie <u>Public</u> Virginie Beaulieu <u>Prochaine rencontre</u> 3 février 2026	<u>Avis de convocation</u> Séance ordinaire du conseil d'établissement qui se tiendra le mardi 4 novembre 2025 à 18 h 30 au salon du personnel Projet d'ordre du jour 1. Ouverture de la séance 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance 1.2 Nomination d'un(e) secrétaire 1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour 2. Lecture et adoption du procès-verbal du 29 septembre 2025 2.1 Suivi au procès-verbal 3. Parole au public 4. Adoption approbation 4.1 Projet éducatif, évaluation an 1 (adoption) 4.2 Plan de lutte (approbation) 4.3 Activité « Enchantons-nous » (approbation) 4.4 Ajout d'activités complémentaires, document révisé (approbation) 4.5 Fonds à destination spéciale, cour d'école (approbation) 4.6 Fonds à destination spéciale, transfert de projets (approbation) 5. Dossiers courants information discussion 5.1 Débarcadère 5.2 Conférence aux élèves 6. Parole au président ou à la présidente 7. Parole au représentant au comité de parents 8. Parole aux enseignants 9. Parole à la technicienne au service de garde 10. Parole à la direction 11. Levée de l'assemblée Isabelle Monarque, DirectriceIsabelle Lefebvre, présidente
--	---

Président

Direction

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
1.		Ouverture de la séance La séance débute à 18 h 31.
1,1		Constatation du quorum et ouverture de la séance : Quorum confirmé.
1,2		Nomination d'un(e) secrétaire Mme Jacinthe Cyr se propose.
1,3	152-CÉ 25-26-12	Lecture et adoption de l'ordre du jour SUR PROPOSITION dûment faite par Mme Marie-Eve Provost et adoptée à l'unanimité : IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour du 4 novembre 2025.
2.	152-CÉ 25-26-13	Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025 Le procès-verbal du 29 septembre 2025 a été adopté à l'unanimité par courriel, il a été déposé sur le site de l'école avec les modifications demandées. SUR PROPOSITION dûment faite par Mme Marie-Eve Provost et adoptée à l'unanimité : IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 29 septembre 2025.
2,1		Suivi au procès-verbal Aucun suivi
3.		Parole au public Un parent (substitut) présent
4.		Adoption — Approbation
4,1	152-CÉ 25-26-14	Projet Éducatif 2023-2027 Évaluation An 1 adoption

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
		L'article 36 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que l'école a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire ; L'école réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif ; Le projet éducatif de l'école a été adopté par le conseil d'établissement le 7 février 2025 par la résolution portant le numéro 152-CÉ 23-24-26 ; L'article 74 prévoit que le conseil d'établissement voit à la réalisation du projet éducatif de l'école et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue ; L'évaluation du projet éducatif a été présentée par la direction et des échanges se sont tenus à ce sujet entre les membres du conseil d'établissement ; SUR PROPOSITION dument faite par Mme Geneviève Dubé et adoptée à l'unanimité : IL EST RÉSOLU d'adopter l'évaluation de l'an 1 du projet éducatif, tel qu'il apparait à l'annexe 1 et déposé sur le site web de l'école.
4,2	152-CÉ 25-26-15	Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation adoption L'article 75.1 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil d'établissement approuve le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et son actualisation proposée par la direction de l'école ; Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école ; En vertu de l'article 75.2 de la Loi sur l'instruction publique, ce plan prévoit les engagements qui doivent être pris par la direction envers l'élève victime d'un acte d'intimidation et les parents de celui-ci ainsi que les démarches qui doivent être entreprises par la direction auprès de l'élève qui est l'auteur d'un acte d'intimidation et les parents de celui-ci ; Par ailleurs, un document expliquant le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être distribué aux parents et le CÉ doit veiller à ce que ce document soit rédigé de manière claire et accessible ;

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
		La direction présente le document aux membres du CÉ. Les membres du CÉ échangent au sujet du projet présenté ; SUR PROPOSITION dûment faite par Mme Jacinthe Cyr et adoptée à l'unanimité : IL EST RÉSOLU d'adopter le plan de lutte contre l'intimidation et la violence pour un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.
4,3	152-CÉ 25-26-16	Activité « Enchantons-nous » approbation L'enseignante de musique, madame Valérie Gravel souhaite proposer aux élèves de 4e, 5e et 6e année l'activité Enchantons-nous 2026 au coût de 55 \$/enfant, assumé par le parent, (le transport devant aussi être assumé par le parent), pour un maximum de 25 enfants. Cette activité est facultative et sur inscription seulement et se tiendra le samedi 18 avril 2026. SUR POPOSITION dûment faite par madame Nathalie Comeau et approuvé à l'unanimité : IL EST RÉSOLU d'approuver l'activité Enchantons-nous 2026.
4,4	152-CÉ 25-26-17	Ajout d'activités complémentaires, document révisé approbation La direction présente des activités qui se sont ajoutées à la liste des activités éducatives complémentaires. Elle précise que seule l'activité de classe neige en 6^e année sera facturée aux parents, les autres sorties et activités seront payées par l'école via la mesure École inspirante. L'activité de la semaine des arts sera déboursée en grande partie par la subvention Culture à l'école volet centralisé. SUR PROPOSITION dûment faite par Mme Sonia Dandurand et approuvée à l'unanimité : IL EST RÉSOLU d'approuver l'ajout es activités éducatives complémentaires proposées.
4,5	152-CÉ 25-26-18	Fonds à destination spéciale, cour d'école adoption La direction donne les derniers développements concernant la possibilité d'aménager un terrain de soccer synthétique dans la grande cour afin de rendre cette partie de la cour praticable. Les coûts reliés à la réalisation

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
		de ce projet s'élèvent à 100 000 \$. Elle présente les deux possibilités quant au financement possible de ce projet. L'option 1 est d'attendre le financement du MEQ via la mesure 50530 ou l'option 2 d'un projet autofinancé sans subvention publique. Le Fonds à destination spéciale comprend déjà un projet d'aménagement de cour d'école avec un montant réservé de 47 632 \$. Pour rendre à terme ce projet, il faudrait prendre une décision quant à la faisabilité de ce projet et l'option à privilégier. Les membres du conseil d'établissement échangent sur le sujet. Il est mentionné que le lignage de la cour d'école devrait être considéré dans le futur aménagement de la cour. Par ailleurs, ce projet devrait être réalisé avec un souci de pérennité, en privilégiant des installations durables et adaptées aux besoins à long terme de l'école. Il faut garder en tête que des coûts d'entretien doivent être envisagés dans les années après l'installation. Les membres du Conseil d'établissement soulignent l'importance de gérer le budget réservé avec rigueur et précision. Si l'option 2 est retenue, il sera essentiel de solliciter des organismes partenaires et de rechercher des commanditaires, dans le but de réduire les coûts assumés par l'école. Il est souligné que le terrain actuel est souvent impraticable en raison de l'absence de gazon, et ce, malgré plusieurs tentatives de regarnissage. Cette zone est pourtant essentielle à la cour, déjà limitée par de nombreux aménagements. Le soccer y est particulièrement populaire, ce qui renforce l'importance de rendre cet espace fonctionnel et accessible pour les élèves. SUR PROPOSITION dûment faite par Mme Catherine Gravel-Chevrier et adoptée à l'unanimité sauf une abstention : IL EST RÉSOLU d'adopter le projet d'aménagement d'un terrain de soccer synthétique et d'aller avec l'option 2, projet autofinancé par l'école sans subvention publique.
4,6	152-CÉ 25-26-19	Fonds à destination spéciale, transfert de projets adoption La direction propose au CÉ de transférer le projet FDSCF au montant de 6 874 \$, montant qui est reporté depuis 19-20 ainsi que le projet FDSINT d'un montant de 3 309 \$ dans le FDSCOUR qui comprend 47 632 \$ présentement. Tous les montants seraient centralisés dans un seul projet pour aménager un terrain synthétique dans la grande cour. Un montant de 57 815 \$ serait donc disponible dans le FDSCOUR. De plus, la direction propose de reporter les intérêts de ce projet d'année en année jusqu'à la réalisation du projet de terrain synthétique. SUR PROPOSITION dûment faite par Mme Chantal Millier et adoptée à l'unanimité :

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
		IL EST RÉSOLU d'adopter le transfert des montants du projet FDSCF et du projet FDSINT dans le projet FDSCOUR ainsi que d'y reporter les intérêts d'année en année jusqu'à la réalisation du projet.
5.		DOSSIERS COURANTS
5,1		Débarcadère Un membre du CÉ soulève que la sécurité et l'intérêt des enfants devrait rester la priorité. L'idée d'améliorer le marquage au sol serait un bon moyen pour aider au respect la vocation du débarcadère. Une brève vidéo créée par CAA démontre qu'il est possible d'organiser une procédure de débarquement pour améliorer la sécurité. Il est possible de faire appel à CAA Québec pour soutenir l'école dans les interventions pour sécuriser le débarcadère. La direction vérifiera auprès du CSSP, la procédure à faire. Le projet Marchons vers l'école demeure pertinent ainsi que de la sensibilisation auprès des parents. Un parent demande s'il serait possible d'inverser la vocation du débarcadère des parents et celui des autobus tout en respectant la sécurité? Les membres du CÉ réitèrent leurs préoccupations en lien avec la sécurité des enfants dans leurs déplacements au pourtour de l'école. https://www.youtube.com/watch?v=naU5zNx9MCY
5,2		Conférence aux élèves Un parent propose que Myriam Vincent, autrice de romans jeunesse, qui réside à Contrecoeur, puisse venir rencontrer les élèves comme conférencière. Ses tarifs sont de 150 \$ pour une heure et 200 \$ pour une heure et demie. Les activités en lien avec la culture sont déjà approuvées pour l'année, mais s'il y a un intérêt au 3 ^e cycle, il faudrait regarder avec le budget de l'école.
6.		Parole à la présidente Merci pour votre implication.
7.		Parole au représentant du comité de parents Mme Sonia Dandurand se propose comme parent représentant du comité de parents ainsi que madame Catherine Gravel-Chevrier comme parent substitut.
8.		Parole aux enseignants Les activités de l'Halloween se sont bien déroulées, le bulletin s'en vient. De nouveaux livres en lien avec le programme CCQ sont très appréciés. L'enseignement explicite en lien avec le mode de vie se poursuit ainsi que le mur des célébrités. Partenariat avec le club optimiste est toujours en place et le budget a été augmenté.

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
9.		Parole à la technicienne du service de garde Les activités en lien l'Halloween se sont bien déroulées
10.		Parole à la direction J'ai assez parlé ! (hihihi) Remerciement pour les beaux échanges de ce soir.
11.	152-CÉ 25-26-20	Levée de l'assemblée 21 h 09 proposée par Isabelle Lefebvre